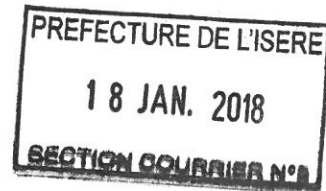


COMITE SYNDICAL

DU 10 JANVIER 2018



Le 10 janvier 2018 à 17 heures 30, le comité syndical de l'Etablissement Public de l'EP-SCoT, s'est réuni sur la convocation adressée en date du 14 décembre 2017 par Monsieur Yannik OLLIVIER dans les locaux de l'Hôtel du Département.

Nombre de délégués syndicaux titulaires en exercice au jour de la séance :	32
Nombre de délégués syndicaux titulaires présents ou représentés :	25
Quorum requis : 5 entités territoriales présentes ou représentées :	6
6667 voix présents ou représentés :	8 004,71 voix

PRESENTS

Titulaires

Mmes et MM. Yannik OLLIVIER, Christine GARNIER, Jérôme DUTRONCY, Laurent THOVISTE, Michelle VEYRET, Jean-Noël CAUSSE, (Grenoble-Alpes Métropole), Jean-Paul BRET, Michel ROSTAING-PUISSANT, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Martial SIMONDANT, (Bièvre Isère Communauté), Daniel NIOT, (Communauté de Communes du Trièves), Jean-Claude POTIÉ, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté). Francis GIMBERT (à partir de 18 h 15), Pierre BEGUERY, Henri BAILE, (Communauté de Communes Le Grésivaudan).

Suppléants :

Mmes et MM. Joël CAVRET, (Communauté de Communes du Trièves), Raphaël MOCELLIN, Jean-Yves BALESTAS, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR

Mme Nicole BOULEBSOL, (Grenoble-Alpes Métropole),
M. Michel OCTRU, (Grenoble-Alpes Métropole),
M. Luc REMOND, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais),
M. Jérôme BARBIERI, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais),
M. Eric SAVIGNON, (Bièvre Isère Communauté),
Mme Marie-Claire TERRIER, (Communauté de Communes du Trièves),
Mme Isabelle DUPRAZ-FOREY, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté),
Mme Laurence THERY, (Communauté de Communes Le Grésivaudan).

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES

Mmes et MM. Catherine CHABERT, (DDT 38), Jean-François INARD, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté), Georges DÉRU, (Payeur Départemental), Paul BERTHOLET, (Ville de Gières), Benoît PARENT, Constant BERROU, Murielle PEZET-KUHN, (AURG), Philippe AUGER, Olivier ALEXANDRE, Karine PONCET-MOISE, Amandine DECERIER, Cécile BENECH, Soizic GELINEAU, (stagiaire), (Etablissement Public du SCoT).

PERSONNES EXCUSÉES

Mme et MM. Nicole BOULEBSOL, Michel OCTRU, (Grenoble-Alpes Métropole), M. Luc REMOND, Jérôme BARBIERI, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), M. Eric SAVIGNON, Jean-Christian PIOLAT (Bièvre Isère Communauté), Mme Marie-Claire TERRIER, (Communauté de Communes du Trièves), Mme Isabelle DUPRAZ-FOREY, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté), Laurent THERY, (Communauté de Communes Le Grésivaudan).

Objet : Orientations budgétaires 2018 de l'EP-SCoT

COMITE SYNDICAL DU 10 JANVIER 2018

DELIBERATION N° 18-I-II

Orientations budgétaires 2018 de l'EP-SCoT

Le président expose les éléments mis en débat pour la construction du budget primitif 2018

Contexte pour 2018

La préparation du budget 2018 de l'EP-SCoT vise à permettre :

- la poursuite des missions de service public de l'EP-SCoT
- la poursuite des travaux du comité syndical et des commissions sur la mise en œuvre du SCoT
- l'achèvement du chantier de modification pour ajustement des périmètres du SCoT (Territoire de Beaurepaire, Pays Saint Jeannais, Balcons de Chartreuse)
- l'évaluation du SCoT qui doit être réalisée avant le 21 décembre 2018
- la mise en compatibilité du SCoT avec le SDAGE

Est enfin mis au débat l'intégration de la Communauté de l'Eau, plateforme d'acteurs du monde de l'eau, disposant depuis 2007 d'une comptabilité analytique avec ses propres recettes par adhésion volontaire soit d'EPCI soit de syndicats à vocation « eau potable » ou de SAGE.

Des moyens humains et des moyens techniques

- Pour 2018, il est proposé de maintenir l'effectif nécessaire à la bonne couverture du territoire, aux enjeux de modification du SCoT, et à l'élargissement du territoire composé aujourd'hui de 284 communes : un directeur, quatre ingénieurs, une attachée mutualisée avec la Métro, une assistante. Des postes de renfort sur projet avec financement spécifique sont envisagés (outil eau, évaluation).
- L'appui aux travaux par l'AURG est présenté sur la base d'une estimation (en annexe) d'environ 350 jours.

Les orientations budgétaires 2018

Les orientations budgétaires proposées pour 2018 prennent en compte ces différentes missions.

La participation des membres

La participation des membres, issue de la modification statutaire approuvée par le Comité syndical du 22 octobre 2014, est établie sur un montant par habitant.

Au 1^{er} janvier 2018, la population des collectivités membres (source Insee fiches DGF 2017) s'établit à 801 278 habitants.

En 2017 cette population a varié du fait de la fusion de la Communauté de Communes de la Région Saint Jeannaise avec la Communauté Bièvre Isère Communauté.

La fusion des 3 Communautés de Communes de Chambaran Vinay Vercors, de la Bourne à l'Isère et du Pays de Saint Marcellin en une seule Communauté de Communes, dénommée

Saint Marcellin Vercors Isère Communauté, a concerné des territoires déjà membres du SCoT, et de fait n'a pas d'incidence sur la population.

Pour 2018 la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire a demandé son retrait du SCoT. Ce retrait est compensé par l'intégration des communes de la Région Saint Jeannaise.

Une proposition de + 0,10€ par habitant devrait permettre de faire face aux enjeux 2018 du SCoT en intégrant une partie des financements de la Communauté de l'Eau.

La poursuite des actions de la Communauté de l'Eau pourrait passer par une reprise partielle dans le budget de l'EP-SCoT des contributions versées par les syndicats des eaux ou les EPCI pour financer la plateforme.

Pour la plupart des membres une hausse de 10 centimes de la contribution statutaire diminue les efforts financiers jusqu'alors consentis pour la Communauté de l'Eau par la plupart des territoires (via l'EPCI ou les syndicats des eaux), et en assure un financement équilibré sur l'ensemble du territoire du SCoT.

De plus l'Agence de l'Eau lie son financement 2018 estimé à 36 000 € à la capacité de l'EP-SCoT à pérenniser cette plateforme.

Enfin le coût de la mission Communauté de l'Eau est réduit en 2018 (suppression d'un poste contractuel).

Le tableau des répartitions s'établirait de la manière suivante

VOIX, SIÈGES ET PARTICIPATIONS	0,94€/hab		sans augmentation de la participation/hab		différence 2017/2018	PARTICIPATION simulée pour 2018 base 1,04€/hab	différence 2018(base 0,94€/2018 base 1,04€)
	POPULATION INSEE SOURCE DGF 2016	PARTICIPATION VOTÉE AU AU BP 2017 base 0,94€/hab	POPULATION INSEE SOURCE DGF 2017	PARTICIPATION simulée pour 2018 base 0,94€/hab			
C.A. AGGLOMÉRATION GRENOBLOISE	450 494	423 464,36	451 752	424 646,88	1 182,52	469 822,08	45 175,20
C.A. DU PAYS VOIRONNAIS	94 429	88 763,26	95 268	89 551,92	788,66	99 078,72	9 526,80
C.C. LE GRÉSIVAUDAN	103 043	96 860,42	103 890	97 656,60	796,18	108 045,60	10 389,00
C.C. BIEVRE EST	22 004	20 683,76	22 171	20 840,74	156,98	23 057,84	2 217,10
C.C. BIEVRE ISÈRE - CC ST JEANNAISE	54 944	51 645,48	72 650	68 291,00	16 645,52	75 556,00	7 265,00
C.C. du territoire de BEAUREPAIRE sortie en 2018	15 527	14 595,38		0,00	-14 595,38		
CC CHAMBARAN VINAY VERCORS	15 409	14 484,46			28 144,54		
CC Pays de SAINT MARCELLIN ISÈRE	23 206	21 813,64	45 350	42 629,00	-21 813,64	47 164,00	4 535,00
CC BOURNE À L'ISÈRE	6 518	6 141,96	10 197	9 585,18	-6 141,96		
CC LE TRIÈVES	10 105	9 498,70			86,48	10 604,88	1 019,70
TOTAL	795 693	747 951,42	801 278	753 201,32	5 249,90€	833 329,12	80 127,80

Tableau complémentaire évolution financière outil eau pour les intercommunalités

Intercommunalités	Population base DGF 2017	Recette estimée 2018 base 10ct/hab.	Recette 2017 (Adhésion)	Comparaison 2017 - 2018
Grenoble Alpes Métropole	451 752	45 175	80 000	↘ - 34 825 €
CA du Pays du Voironnais	95 268	9 526	2 832,87	↗ + 6424 € ⁽¹⁾
CC le Grésivaudan	103 890	10 389	12 500 par les syndicats / commune SIEG, SIE Lumbin Terrasse Crolles et St Martin d'Uriage	↘ - 2 111 € ⁽²⁾
Bière Isère Communauté	72 650	7 265	0	↗ + 7 265 €
St Marcellin Vercors Isère C.	43 350	4 335	4 500 (3C2V et St Marcellin)	↘ - 165 €
CC Bièvre Est	22 171	2 217	660,12	↗ + 1 557 €
CC le Trièves	10 197	1 019	1300	↘ - 281 €
TOTAL	801 278 + 5585 hab/2016	80 127 + EP SCOT	109 293 pour intercommunalités + 7 500 EPSCoT	↘ - 29 166 €

- ⁽¹⁾ pour mémoire, la CAPV durant 3 ans a contribué par adhésion à hauteur de 15 000 € (convention précédente)
- ⁽²⁾ Communauté de communes du Grésivaudan a financé en 2016 sur la base de la convention sociale
- Disparition de l'adhésion du SAGE Drac Romanche (2000 € en 2017)
- Sortie de la Communauté de Communes de Beaurepaire au 1^{er} janvier 2018

- Sur cette base sont proposées les orientations budgétaires suivantes :

Fonctionnement

DEPENSES	Propositions de BP 2018	RECETTES	Propositions de BP 2018
Masse salariale	323 192 €		
Masse salariale communauté de l'eau	112 550 €	Contribution Métro	469 822€
Charges de gestion courante	130 000€	Contribution autres collectivités	363 507€
Etudes AURG	265 000€		
Communication	15 000€	Subvention Agence de l'Eau	36 000€
Provision pour contentieux	3 000€	Remboursement sinistre	4 000 €
Autofinancement d'investissement	24 587€		
Total Dépenses	873 329€	Total Recettes	873 329€

Investissement

DEPENSES	Propositions de BP 2018	RECETTES	Propositions de BP 2018
Mobilier et équipement	5 000€	FCTVA	500€
Véhicule	11 087€		
Frais d'enquête publique liée à la modification du Scot	9 000€	Autofinancement	24 587€
Total Dépenses	25 087€	Total Recettes	25 087€

En comparaison au Débat d'Orientation présentée en bureau syndical du 22 novembre les modifications portent sur les postes financiers suivants :

- Une baisse des frais de gestion courante - 5 587€
- Une baisse des crédits inscrits pour l'Agence d'Urbanisme -5 000€

Ces baisses des dépenses de fonctionnement proposées ont pour objectif d'augmenter l'autofinancement des dépenses d'investissement du fait :

- du report sur 2018 de la facturation des acquisitions de mobiliers ergonomiques (délai de fabrication plus important).
- De la nécessité d'acquérir un nouveau véhicule en raison d'un sinistre. L'indemnité d'assurance comptabilisée en fonctionnement doit permettre de compléter le coût d'acquisition d'un nouveau véhicule.

A mentionner :

- Les ajustements liés à l'évaluation définitive du coût (évaluation, mise en conformité du SCoT, communication - séminaires etc.) et le niveau de participation versée à l'Agence d'Urbanisme pour son accompagnement seront financés en complément par la reprise des résultats 2017 du SCoT.

Après en avoir débattu le comité syndical :

- prend acte des éléments soumis au débat autour des orientations budgétaires 2018
- prend acte des remarques émises par les membres sur ces orientations
- mandate le président afin de construire un budget primitif 2018 s'appuyant sur les remarques émises lors du débat d'orientation budgétaire

Vote : à l'unanimité

Voix pour :	8 004,71
Voix contre :	0
Abstention :	0

Fait à Grenoble, le 10 janvier 2018

Le Président

Yannik OLLIVIER

